

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE

AURAY
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

#mobilité | Mars 2024

Étude



Contexte

La CCHCPP, récente Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), a sollicité l'AGURAM au titre de son programme partenarial pour l'accompagner et réaliser son nouveau Schéma directeur cyclable.

De juin 2023 à janvier 2024, des relevés terrains, des ateliers et des temps d'échanges avec les élus et services de la CCHCPP ont été organisés et animés par l'AGURAM.

Le présent document synthétise les principaux éléments présentés et retenus au cours de la mission d'élaboration du schéma cyclable de la CCHCPP.

Objectifs

L'accompagnement de l'AGURAM a eu pour objectifs de :

- doter la collectivité d'une **politique cyclable globale** à 360 ° (ensemble de **l'écosystème vélo**)
- définir les modalités de **mise en œuvre du schéma cyclable** (gouvernance, portage, priorisation)
- identifier un **maillage d'itinéraires intercommunaux structurants** (3^{ème} trimestre 2023)
- **sensibiliser** les élus et services à **l'urbanisme cyclable**
- permettre à la collectivité de **répondre aux appels à projets et dispositifs financiers des partenaires**
- inciter et faciliter **les déplacements à vélos sécurisés**



Déroulé de la mission

Le travail de l'AGURAM s'est déroulé sur 8 mois, réparti en deux phases, comme suit :

1- Diagnostic, de juin à septembre 2023

Au cours de cette phase, le travail de l'AGURAM s'est porté notamment sur :

- le recensement des aménagements et actions existantes, sur le territoire et au-delà (interactions aux franges) ;
- l'analyse de l'accidentologie ;
- l'identification des freins et contraintes ;
- la définition des enjeux.

Les sorties terrains, le travail d'analyse des documents à disposition et les démarches de Projet de territoire, PCAET et PDMs ont permis de réaliser un état des lieux spatial de la cyclabilité sur le territoire de la CCHCPP.

2 ateliers de concertation avec élus et services techniques, représentants de la société civile ont également été organisés le 28 juin 2023.

Les échanges ont permis d'enrichir les réflexions de l'AGURAM pour identifier les points forts et faiblesses du territoire et pour dessiner une première trame de réseau cyclable, à partir des axes plébiscités par les participants.



ATOOUTS & OPPORTUNITÉS	FREINS & CONTRAINTES
• Voie verte • Bon pour la santé • Environnement sain et cadre de vie agréable • Proximité des réseaux cyclables de Metz et de Rives de Moselle (frange ouest) • Beaucoup de routes communales avec peu de trafic routier • Possibilité de rationaliser les dépenses d'aménagement grâce à ce réseau de petites routes communales • Gares à l'extrémité de la voie verte • Pôles locaux (Forêt de Saint-Hubert et Château à Hayes) • Territoire propice aux activités de plein air (VTT)	• Fort sentiment d'insécurité ressenti à vélo, notamment pour les plus vulnérables (enfants) • Absence d'aménagements cyclables sécurisés et maillés, sur le territoire, au sein des bourgs et autour de la voie verte • Grands axes routiers très dangereux, notamment les départementales • Dénivelé parfois important qui peut être un frein à la pratique du vélo • Peu d'espaces intermodaux • Manque de communication à propos des aménagements existants • Météo/saisonnalité qui peuvent également freiner la pratique • Absence de parkings à vélo sécurisés et de bornes de recharge pour VAE • Absence de schéma global • Réflexions suivant une logique d'opportunité et non de besoins • Partage de l'espace parfois difficile entre automobilistes, cyclistes et piétons • Manque de signalisation et de fléchage (jalonnement) notamment pour rejoindre les aménagements existants (Metz, Rives de Moselle, Voie verte) • L'espace nord-est du territoire est délaissé • Les communes les plus attractives sont assez éloignées les unes des autres

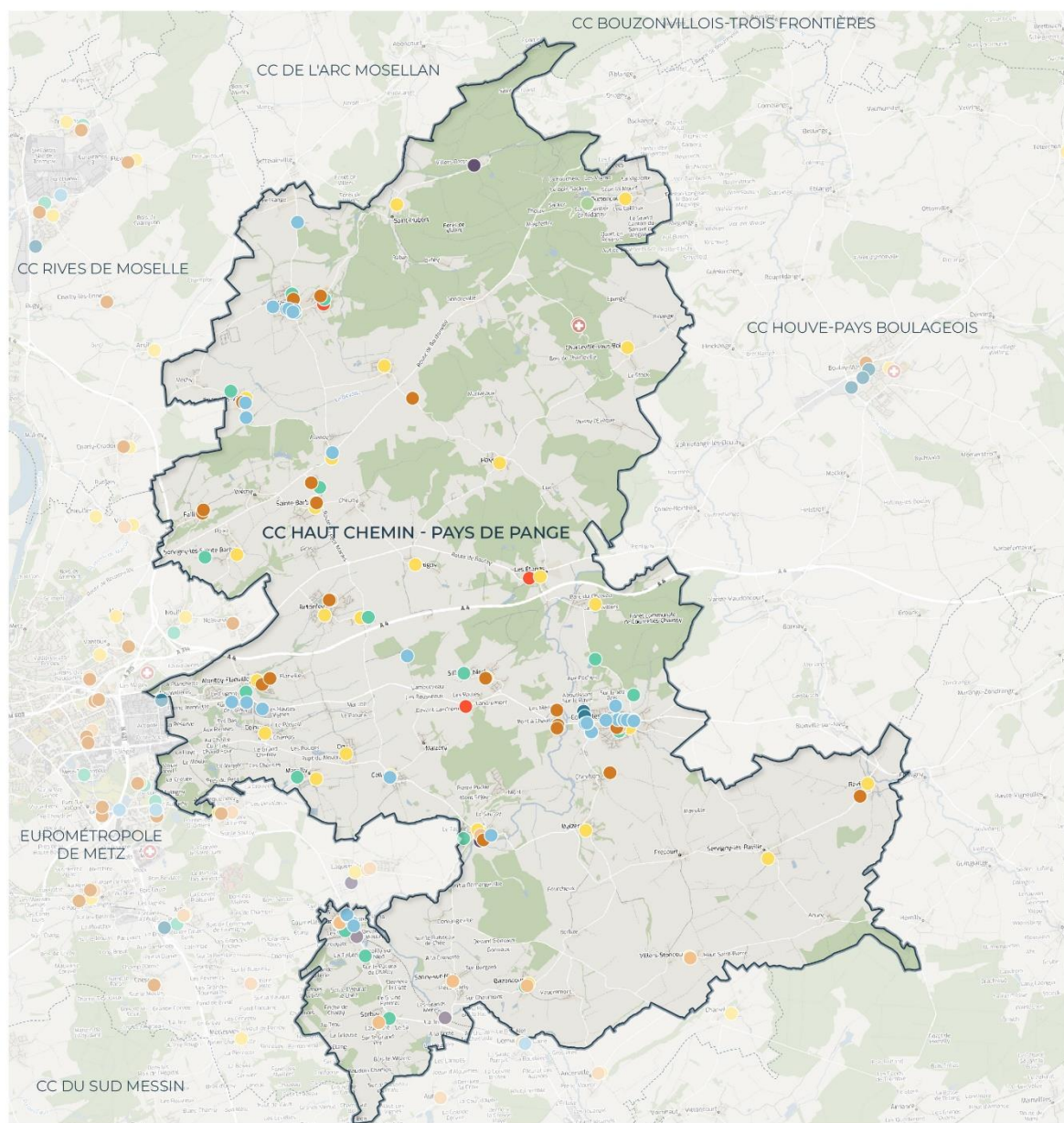
À l'issue du diagnostic, les principaux enjeux suivants ont été partagés par l'ensemble des communes et membres du COPIL :

- ◇ définir une **stratégie** et un **plan d'action financé** en faveur de la mobilité ;
- ◇ **sécuriser les déplacements à vélo** :
 - ◇ des différents usage(r)s, internes et externes au territoire
 - ◇ intra et inter-bourg
- ◇ **réaliser des aménagements cyclables**, séparés ou empruntant des voies à faible trafic, **reliant les communes** ;
- ◇ **mailler et améliorer les connexions** à la voie verte, aux territoires voisins (EMM, RDM), aux pôles générateurs et aux équipements de transports ;
- ◇ **développer l'offre de parkings, d'équipements** et de **services vélos** ;
- ◇ inciter au **développement d'une culture et dynamique vélo**.

Les différents éléments spatiaux produits ont été réalisés sous SIG pour permettre une réutilisation et la création d'une base de données exhaustive, à faire vivre par la collectivité.

L'ensemble du diagnostic est à retrouver dans le support de présentation du diagnostic présenté en COPIL du 19/09/2023.

Pôles générateurs - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2.5 5 km

▬ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

▬ Périmètre des EPCI

Pôles générateurs

- Commerce de proximité
- Supermarché
- + Établissement de santé
- Enseignement supérieur
- Enseignement élémentaire
- Équipement sportif
- Administration
- Espace remarquable et patrimoine
- Gare de voyageurs
- Hôtel
- Camping

Sources : Openstreetmaps, BPE Insee



Contraintes physiques - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2,5 5 km

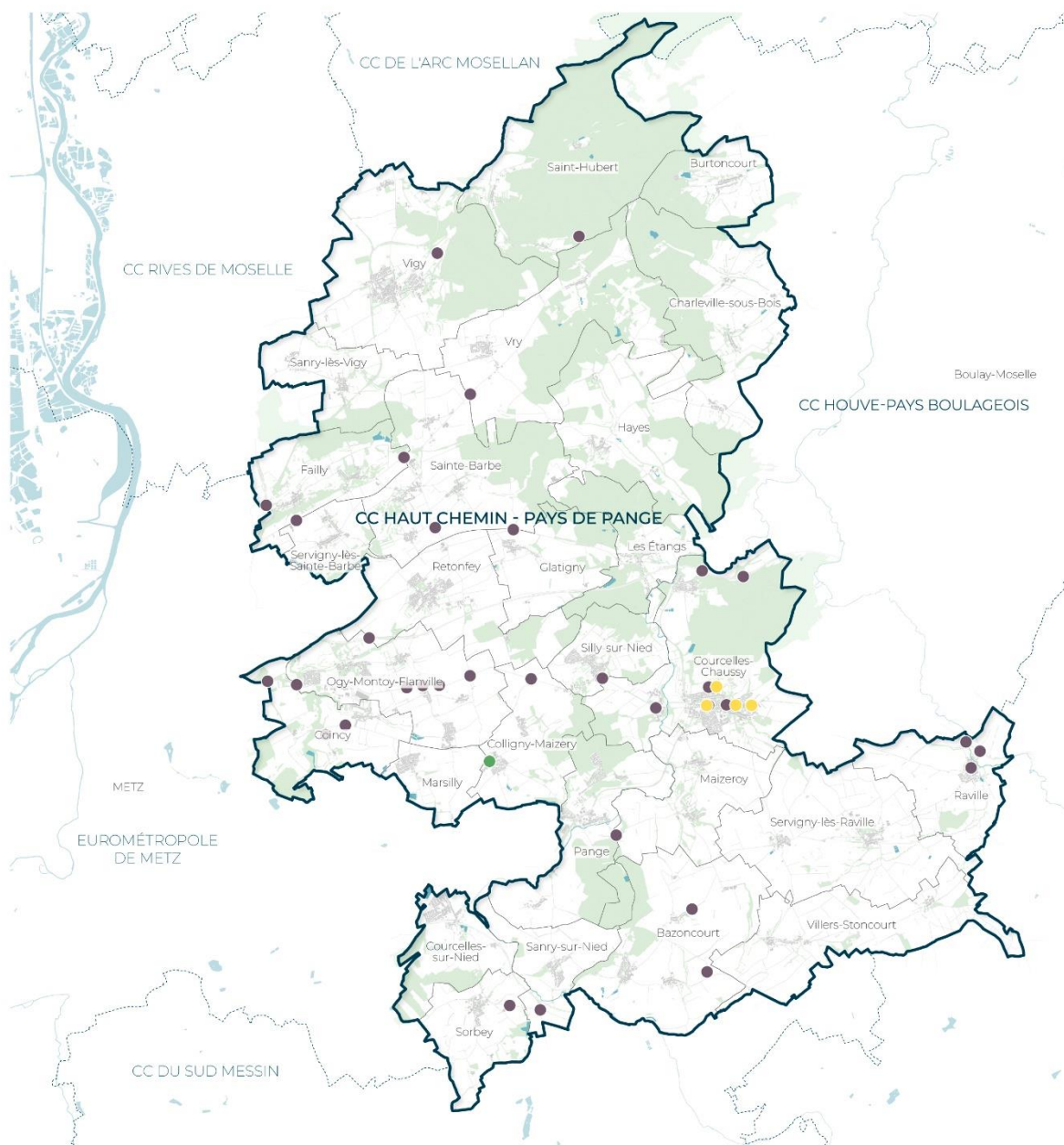
Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange
 Périmètre des EPCI

Sources : Fichier MNT - IGN

+ + + + Voie ferrée existante
— Cours d'eau

 **AQUA**
 Août 2023

Ensemble des accidents, tous modes, 2012-2022 - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2,5 5 km

▬ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

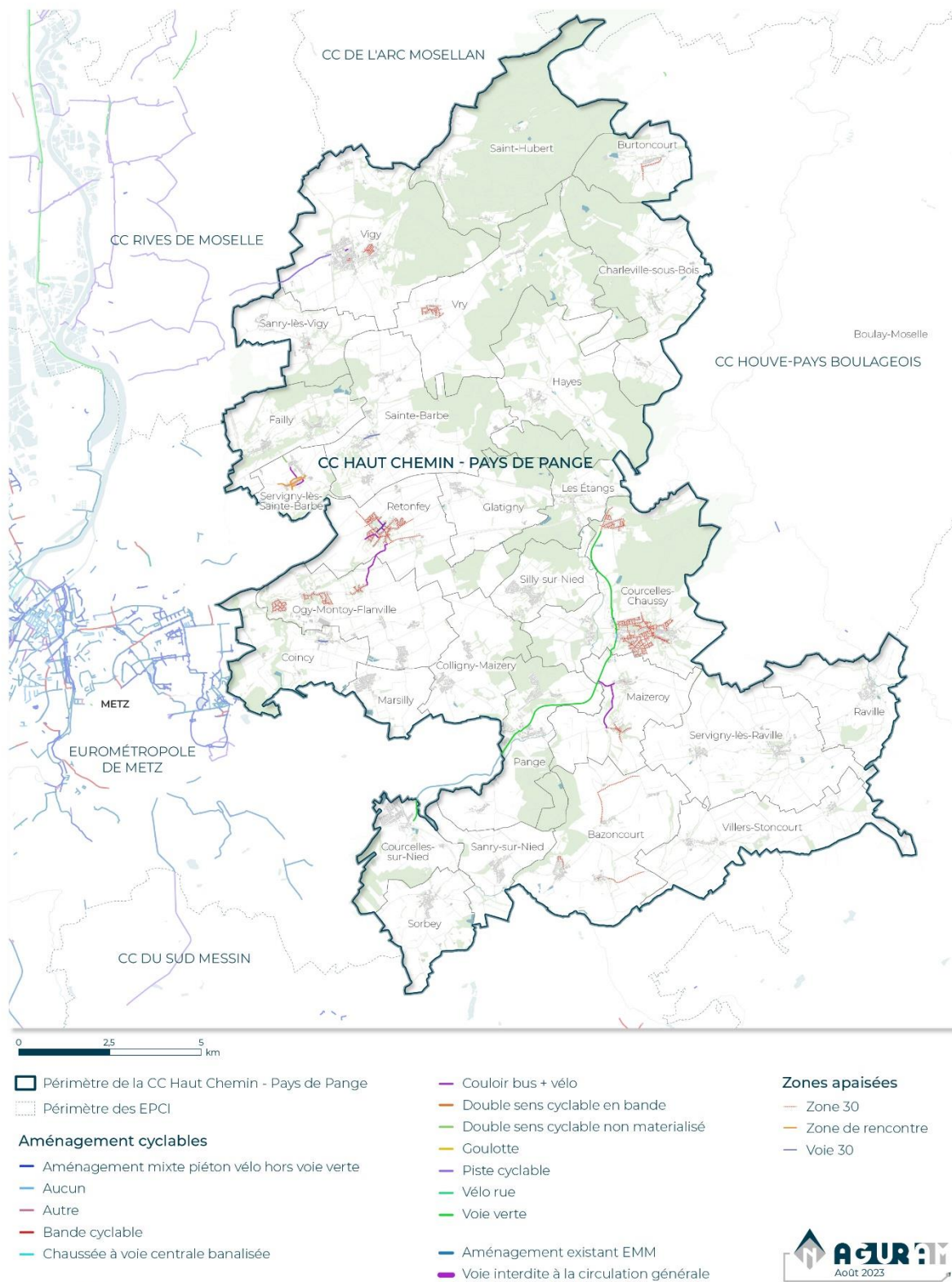
▬ Périmètre des EPCI

Accidentologie

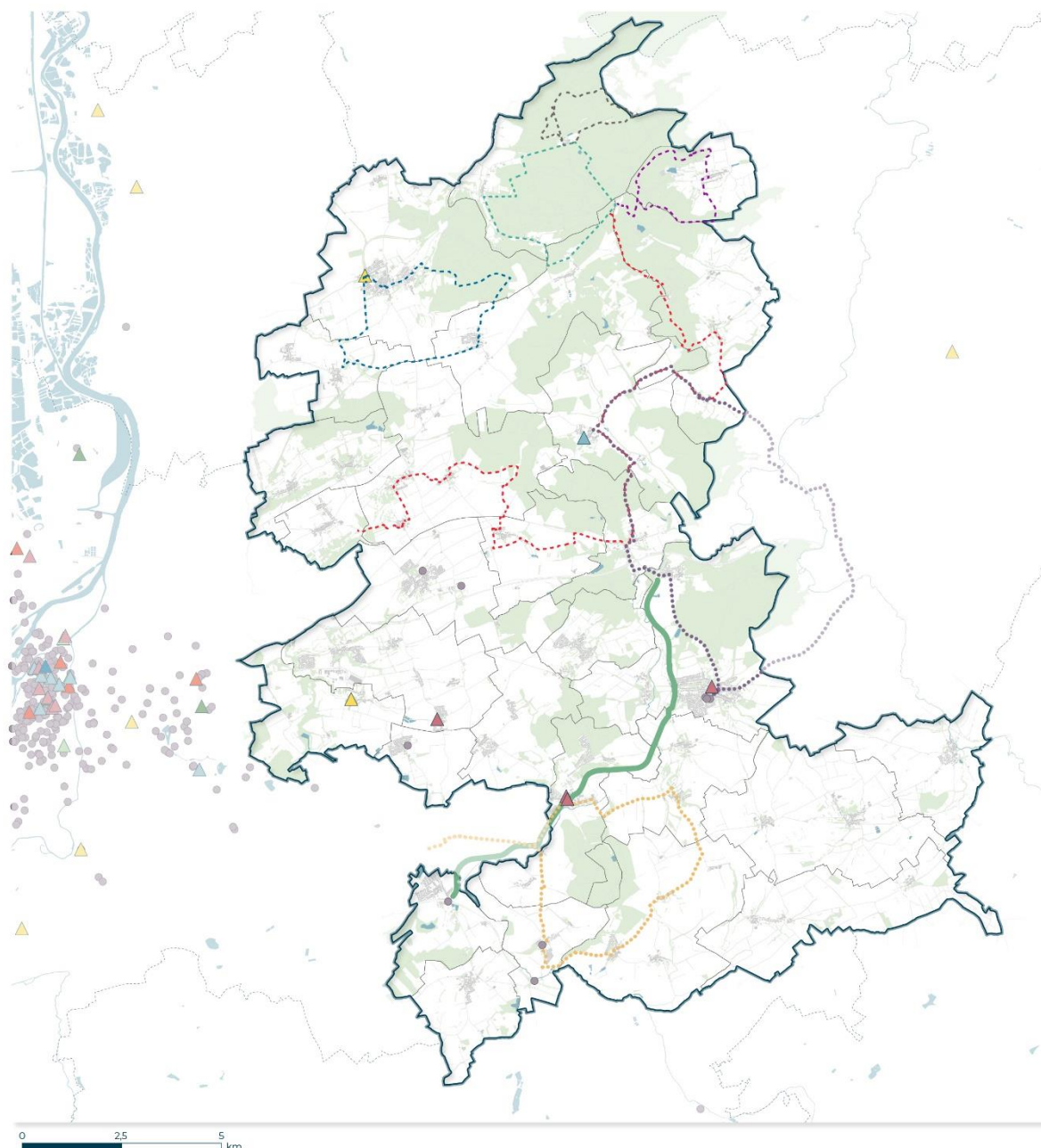
- Accidents impliquant un vélo
- Accidents impliquant des piétons et vélos
- Accidents tous modes

Source : IGN BD TOPO

Aménagements cyclables existants - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



Itinéraires, stationnements et services vélos existants -
SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2,5 5 km

□ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

□ Périmètre des EPCI

— Voie verte existante

--- Liaison VTT La fontaine à lion -
Le chemin des écoliers

--- Circuit VTT le Chemin de la Reine

--- Circuit VTT la Voie de 60

--- Circuit VTT la Source de Charlemagne

--- Circuit VTT le Chêne des Moines

.... Circuit VTC des deux Niefs

.... Circuit VTC des jardins

● Stationnements cyclables

Équipements et services

▲ Artisan et entrepreneur local

▲ Association utilitaire

▲ Club sportif et de loisirs

▲ Commerçant et vélociste

▲ Office de tourisme

▲ Service vélos

▲ Site labellisé « Accueil Vélo »

Source : IGN BD TOPO



Principales routes déconseillées à vélo - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2,5 5 km

Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange
 Périmètre des EPCI

Source : IGN BD TOPO

— Principales routes déconseillées

 **ACUR**
 Août 2023



■ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

□ Périmètre des EPCI

Liaisons inscrites au schéma départemental

■ Itinéraire de raccordement

■ Itinéraire structurant

Projets des territoires voisins

■ Communautés de Communes de l'Arc Mosellan

■ Communautés de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

■ Eurométropole de Metz

Projets internes au territoire

■ Propositions issues des ateliers et retours communes

Source : IGN BD TOPO

2- Plan d'actions, de septembre à janvier 2024

Au cours de ces 6 mois, l'AGURAM s'est attachée à :

- identifier un **maillage intercommunal**, articulé et préciblé sur le réseau viaire et articulé avec les réseaux existants ;
- décliner une **stratégie opérationnelle** précisant la gouvernance et les aménagements attendus pour garantir une cyclabilité accessible à tous et sécurisée ;
- estimer (au ratio ml) le **coût global** du maillage intercommunal ;
- élaborer des **fiches actions** permettant de structurer la **gouvernance** et les modalités de mise en œuvre des infrastructures, équipements et de la culture vélo.

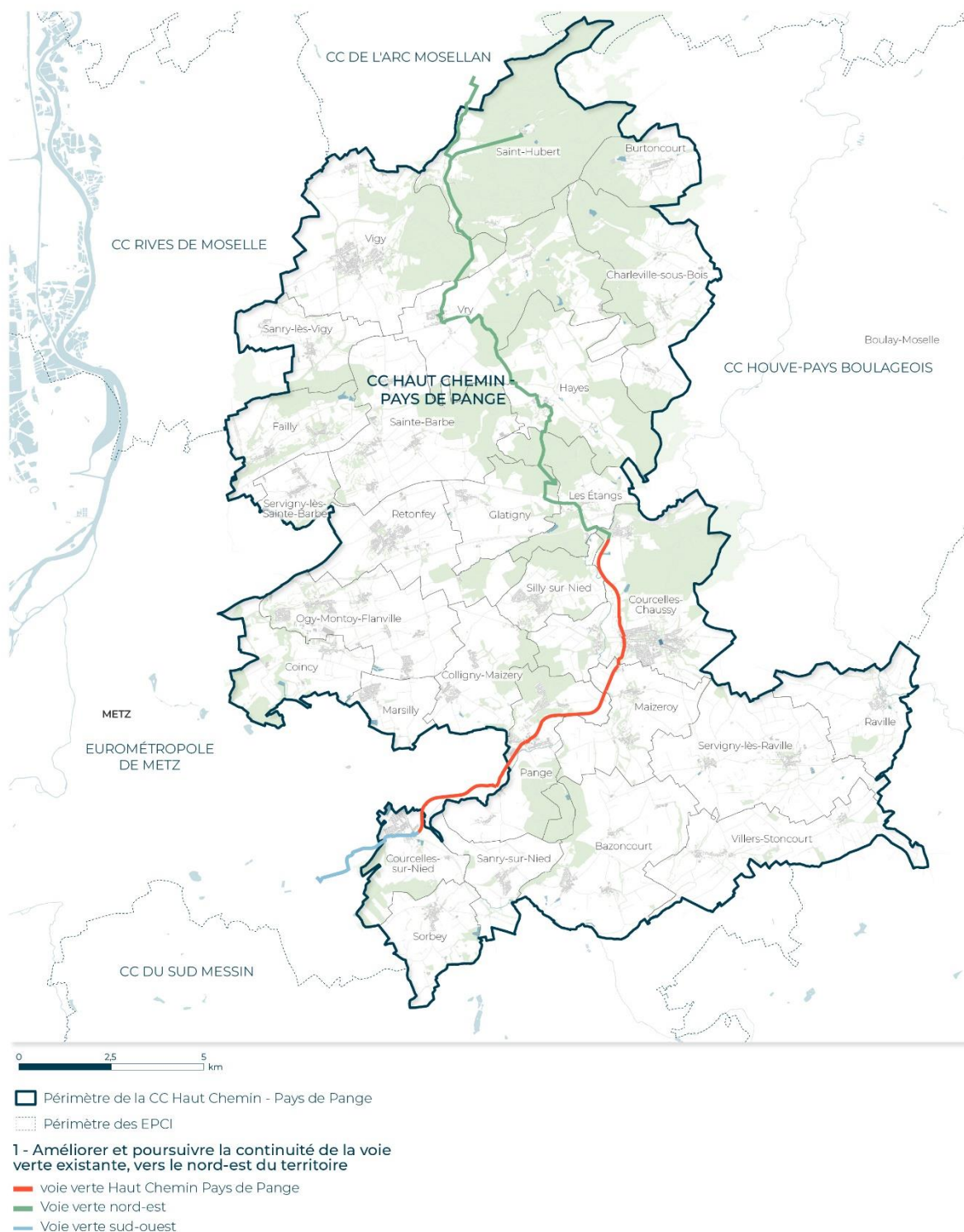
Maillage intercommunal

Le projet de réseau intercommunal, issue du travail de synthèse du diagnostic de l'AGURAM, a été partagée pour avis et abondement des communes membres en octobre 2023.

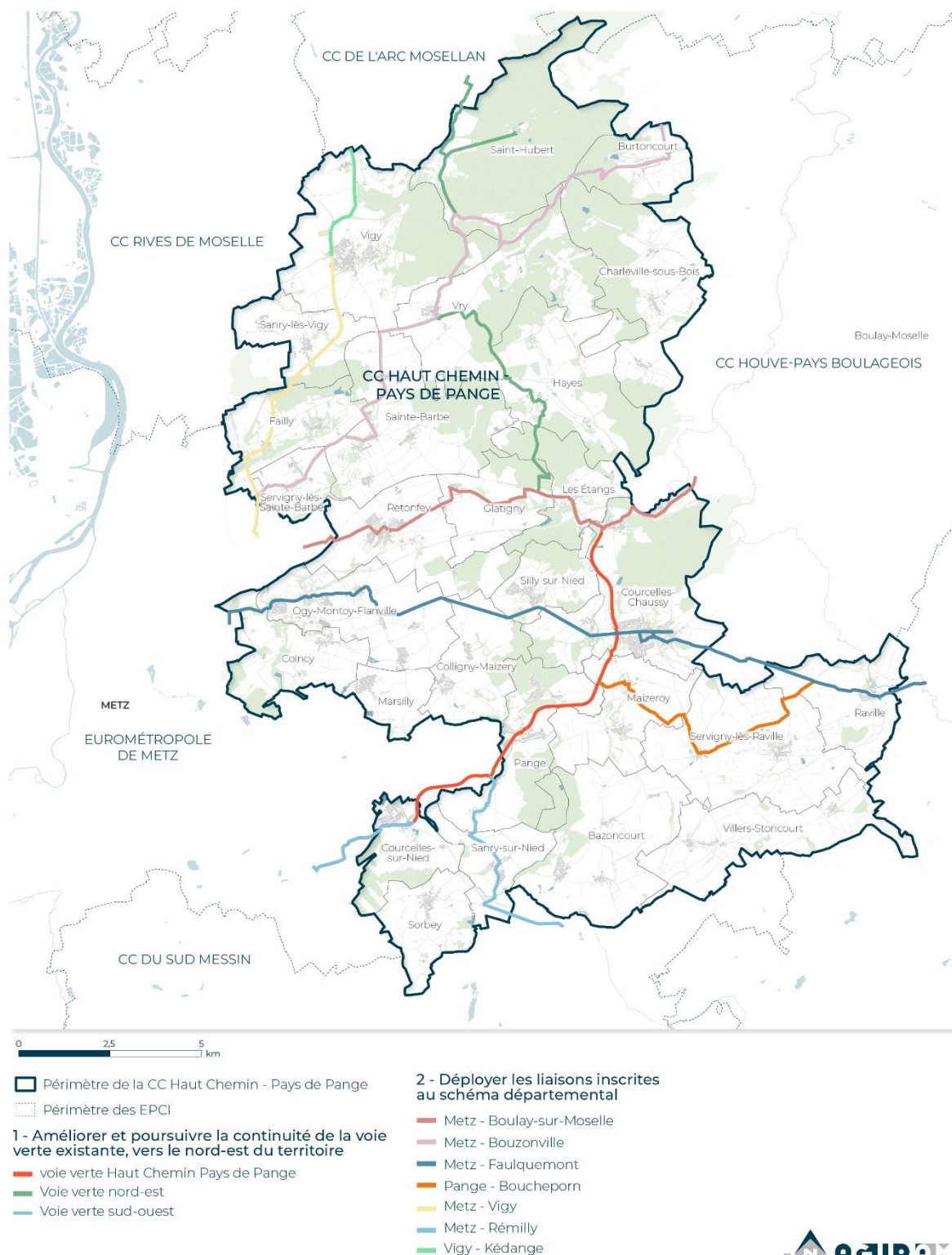
À l'issue de cette concertation ayant fait l'objet de cinq retours, le projet de maillage intercommunal a été arrêté et présenté le 6 décembre 2023. 4 ensembles ont été identifiés et repris dans le volet infrastructures des fiches actions.

Le **maillage cyclable intercommunal** retenu représente **165 kilomètres de voiries** et **180 kilomètres d'itinéraires** cyclables de loisirs (en partie existant) à **jalonner**.

Au même titre que pour le diagnostic, les tracés et sections du maillage intercommunal ont été réalisés sous SIG pour permettre une réutilisation et l'évolution du schéma, selon les études, travaux de réalisation.



Proposition de maillage intercommunal - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



Proposition de maillage intercommunal - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPPP



□ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

□ Périmètre des EPCI

1 - Améliorer et poursuivre la continuité de la voie verte existante, vers le nord-est du territoire

— voie verte Haut Chemin Pays de Pange

— Voie verte nord-est

— Voie verte sud-ouest

2 - Déployer les liaisons inscrites au schéma départemental

— Metz - Boulay-sur-Moselle

— Metz - Bouzonville

— Metz - Faulquemont

— Pange - Boucheporn

— Metz - Vigy

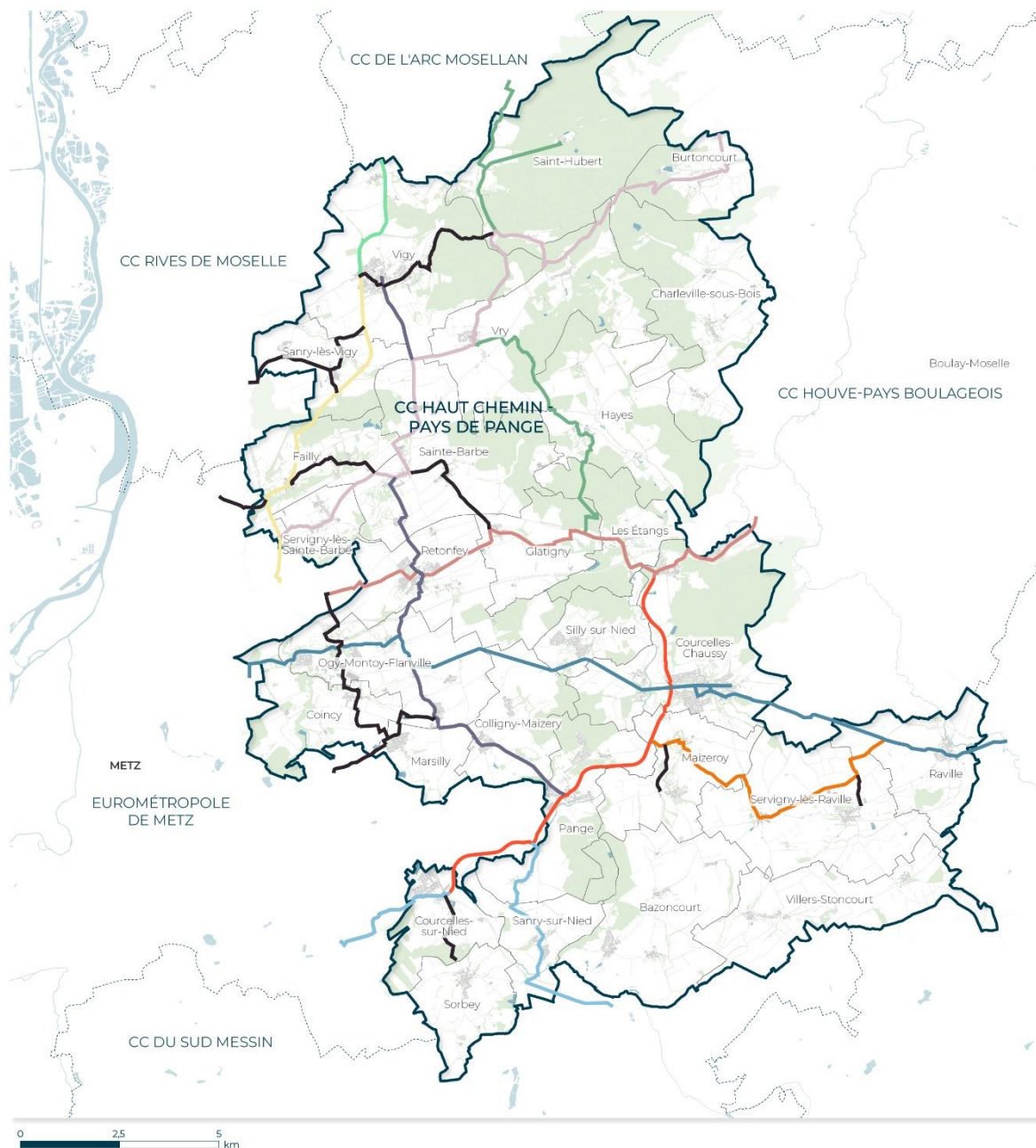
— Metz - Rémillly

— Vigy - Kédange

3 - Créer une liaison nord-sud à l'ouest du territoire

— Voie verte ouest

Proposition de maillage intercommunal - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



□ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

□ Périmètre des EPCI

1 - Améliorer et poursuivre la continuité de la voie verte existante, vers le nord-est du territoire

— voie verte Haut Chemin Pays de Pange

— Voie verte nord-est

— Voie verte sud-ouest

2 - Déployer les liaisons inscrites au schéma départemental

— Metz - Boulay-sur-Moselle

— Metz - Bouzonville

— Metz - Faulquemont

— Pange - Boucheporn

— Metz - Vigy

— Metz - Rémillly

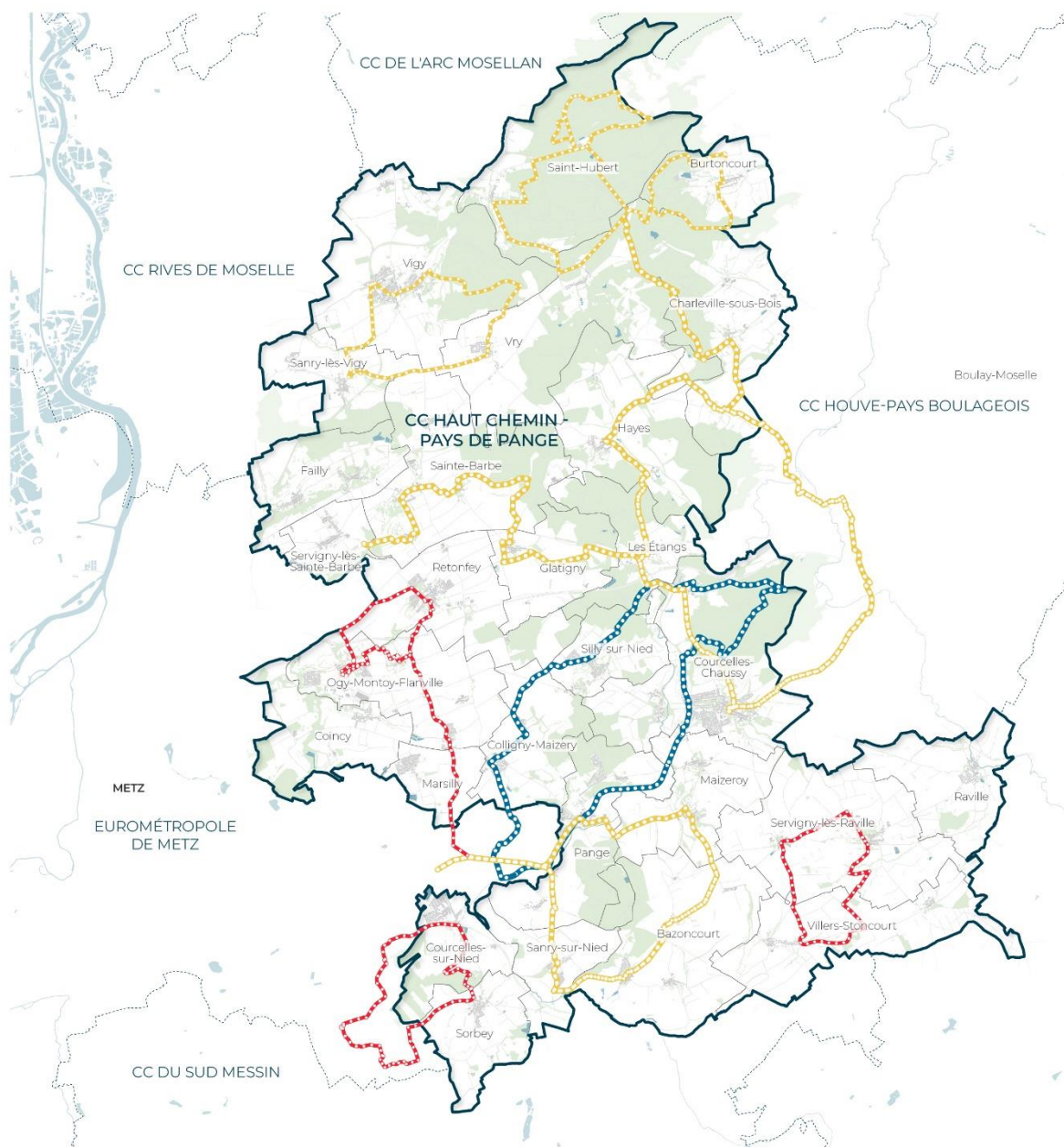
— Vigy - Kédange

3 - Créer une liaison nord-sud à l'ouest du territoire

— Voie verte ouest

4 - Assurer des liaisons de maillage interne

— Raccord



0 2,5 5 km

▬ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

▬ Périmètre des EPCI

6 - Poursuivre le développement des boucles touristiques/VTT

▬ Boucles cyclables existantes à améliorer/sécuriser

▬ Boucles pédestres à mutualiser avec les vélos

▬ Projet en cours du CD57

L'AGURAM s'est également attachée à spécifier le **type d'usage et d'aménagements attendus**, en tenant compte des recommandations du **référentiel d'aménagements du Cerema**, pour chaque section homogène des 165 kilomètres de voiries ciblées.

Chaque section a ainsi fait l'objet d'un focus pour identifier le chemin le plus opportun au regard des critères ci-dessous. Certaines sections plus complexes nécessiteront toutefois des **études complémentaires** pour s'assurer de la pertinence du tracé et l'aménagement proposé, voire pour trouver un itinéraire alternatif plus sécurisé.

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		   	RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Référentiel Cerema - rendre sa voirie cyclable - les clés de la réussite 2021

Une description spécifique des aménagements de type **mixité vélos-automobiles** (bande cyclable, vélorue, chaussée à voie centrale banalisée, double-sens cyclable, impasse sauf pour les modes actifs, etc.) et **site propre** (piste cyclable, voie verte, réutilisation de chemins ruraux existants) a été dispensée en COPIL pour sensibiliser les élus au choix d'aménagements le plus adapté selon le contexte de la voirie.

Les différents **points noirs**, notamment de franchissement de routes départementales ou ouvrages, ont également été identifiés.

Le **montant estimatif des travaux** a été chiffré sommairement, dans l'attente des montants définitifs à élaborer lors d'études d'avant-projet. Les différentes **aides partenariales existantes** pour les études (Ademe, Région Grand Est) et travaux (État, Région Grand Est, Département de la Moselle) ont

également été présentées et décryptées pour inciter la CCHCPP à **concevoir des aménagements de qualité et à s'appuyer sur ces ressources à mobiliser.**

L'AGURAM a également participé à la réflexion concernant la priorisation des études à lancer. Des arbitrages, hors cadre de cette étude, seront pris par la collectivité avec ses communes membres. Cette expertise a toutefois permis d'alimenter les réflexions pour cibler quelques axes à inscrire au dossier de candidature à l'appel à projet « AVELO3 » de la CCHCPP.





0 2,5 5 km

▬ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

▬ Périmètre des EPCI

▬ Voie verte existante

● Points noirs à traiter

Usage principal

▬ Loisir

▬ Mixte

Source : IGN BD TOPO

Principes d'aménagement du maillage intercommunal - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, CCHCPP



0 2,5 5 km

▬ Périmètre de la CC Haut Chemin - Pays de Pange

▬ Périmètre des EPCI

— Voie verte existante

Préconisations

••• Site propre

••• Mixité

••• Chemin rural

Source : IGN BD TOPO

L'ensemble des éléments de stratégie sont à retrouver dans le support de présentation du projet de maillage intercommunal présenté en COPIL du 06/12/2023.

Fiches actions

À compter de décembre, la CCHCPP a adressé à l'ensemble des communes les 18 fiches actions proposées par l'AGURAM.

Les différents retours ont pu être présentés lors des ateliers avec les vice-présidents, en date du 8 et 9 janvier. Ces ateliers ont été l'occasion d'évoquer la gouvernance et les modalités de financements et réalisation des travaux.

16 fiches actions, à plus ou moins long terme, ont été **retenues** à l'issue de ce temps d'échange.

N° Titre	
1 - Stratégie et gouvernance	Définir une politique cyclable intercommunale et les modalités de mises en œuvre efficiente
	1 Adopter un schéma cyclable ambitieux et une gouvernance claire
	2 Définir un budget pluriannuel (5 ans)
	3 Doter la collectivité d'ingénierie locale, pour assurer le suivi et portage du schéma
	4 Engager la CCHCPP dans une politique volontariste de mobilité
	5 Sensibiliser et former les élus et services techniques à l'écosystème vélo
2 - Infrastructures	Développer un maillage cyclable sécurisé et adapté à tous les usagers et usages, articulé avec les réseaux connexes
	6 Améliorer, valoriser et poursuivre la continuité de la voie verte existante, vers le nord-est du territoire
	7 Mettre en œuvre des sections à fort potentiel cyclable, inscrites au schéma départemental des modes actifs (SDMA) et de connexions aux réseaux connexes
	8 Créer une dorsale nord-sud, à l'ouest du territoire, reliant Vigy (Kédange) à Pange
	9 Poursuivre le développement d'itinéraires jalonnés, dédiés aux pratiques de loisirs, empruntant des aménagements créés ou voies secondaires
	10 Conseiller les communes sur les mesures d'apaisement à la circulation

Développer l'offre de stationnements sécurisées et d'équipements sur le territoire	
3 - Stationnements, équipements et services	11 Promouvoir le développement de l'offre de stationnement sécurisé, adapté à tous les usages
	12 Développer l'accès et le stationnement vélos au droit des principaux arrêts de transports réguliers (action articulée avec le PDMs)
	13 Développer une offre de points-relais et services vélos sur les principaux lieux touristiques et pôles de vies

Développer la culture vélo pour faciliter les déplacements à vélos	
4 - Culture vélo	14 Impulser l'émergence d'acteurs associatifs et d'une dynamique vélo participative
	15 Sensibiliser sur les bonnes pratiques à vélo à destination de l'ensemble des acteurs locaux
	16 Encourager la formation aux aptitudes et bons comportements pour se déplacer à vélo

Ces différentes fiches ont ainsi permis d'accompagner la CCHCPP dans la définition d'une politique cyclable globale visant à articuler infrastructures, équipements, services et animations pour insuffler une culture vélo sur son territoire.

La collectivité va, à présent, travailler sur la gouvernance de la politique cyclable pour définir le rythme de mise en œuvre de ce schéma.

Remerciements

L'AGURAM remercie la CCHCPP, ses élus, membres et services techniques pour la confiance accordée et la qualité des échanges au titre de son programme partenarial.

 Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org

   @agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia GOUT, Stéphane EGRAZ

Chef de projet de la mission : Bastien FERRETTI

Rédaction de la publication de synthèse : Bastien FERRETTI, Fanny GEOFFROY

Relecture : Valérie D'AT DE SAINT FOULC SIMONIN

Conception graphique & mise en page : Jérémy HOFFMANN,

Cartographie : Ousmane DIOUF, Bastien FERRETTI, Jérémy HOFFMANN,
Quentin LECUIRE

Photo de couverture : Aguram

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
27 place Saint-Thiébault 57000 METZ
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org